

**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

Le 13 Avril 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Souilhe, se sont réunis à 20H30, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 Avril 2023 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 10

**Nombre de conseillers municipaux présents** : 8

**Etaient Présents** : M. Raymond VELAND, M. Éric ROSALIE, Mme Martine FONTANIÉ, M. Gilbert PICCININI, Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mme Charlotte BOETTI, M. Freddy GAUTHIER, M. Jean-Marie ROSALIE

**Etaient absents excusés** : Mlle Corinne CARMES et M. Grégoire ECK

**Secrétaire de Séance** : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Martine FONTANIÉ est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du procès verbal de la réunion du 23 Mars 2023**

Les membres du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité** le procès verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal du 23 Mars 2023.

**FINANCES : approbation du Compte de Gestion 2022 (CG)**

M. le maire présente le compte de gestion 2022 établi par la trésorerie.

Ce dernier étant identique au Compte Administratif 2022 (compta côté commune), et après en avoir débattu,

***Le Conseil Municipal vote le Compte de Gestion à l'unanimité des membres présents***

**FINANCES : vote du Compte Administratif 2022 (CA)**

M. le maire présente le Compte Administratif 2022 (établi par la commune).

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	213.033,60 €	324.689,05 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	127.867,79 €	114.051,23 €

Avant de procéder au vote du Compte Administratif, Monsieur le Maire se retire.

Le Compte Administratif étant identique au Compte de Gestion 2022 (compta côté trésorerie), et après en avoir débattu,

***Le Conseil Municipal vote le Compte de Gestion à l'unanimité des membres présents***

**FINANCES : affectation du Résultat de 2022 sur 2023**

Suite à l'approbation du compte administratif, M. le Maire présente l'affectation comptable du résultat de l'exercice 2022.

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 (Excédent) :	111.655,45 €
Affectation complémentaire en réserve :	13.816,56 €
Résultat reporté en Fonctionnement :	97.838,89 €
Résultat reporté en Investissement (Déficit) :	13.816,56 €

Le déficit d'investissement est causé par des subventions non reçues sur l'exercice 2022.

***Le Conseil Municipal vote l'affectation de résultat à l'unanimité des membres présents***

**FINANCES : vote des taux des taxes directes locales pour 2023**

M. le Maire propose de maintenir cette année encore, à l'identique des années précédentes, le taux des taxes communales pour l'année 2023 :

Taxe foncière sur propriétés bâties	- Taux communal	22.16%	} = 52.85%
	- Taux Départemental	30.69%	
Taxe foncière sur propriétés non bâties		119.77%	
Taxe d'habitation		16.75%	

Monsieur le Maire précise que les bases d'impositions ont été révisées par l'État à la hausse à hauteur de 7%, ce qui, bien que conservant les mêmes taux qu'en 2022, va entraîner une hausse pour 2023.

***Après en avoir discuté, La proposition de maintien des taux est votée à l'unanimité des membres présents***

## **FINANCES : vote du Budget Primitif 2023**

M. le Maire présente et explique le budget primitif 2023 :

<b>Proposition soumise</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	397.752,72 €	397.752,72 €
<b>Section d'investissement</b>	157.054,56 €	157.054,56 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>554.807,27 €</b>	<b>554.807,27 €</b>

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal propose, dans l'attente de la validation des projets, de réduire les dépenses d'investissement.

<b>Proposition modifiée</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	397.752,72 €	397.752,72 €
<b>Section d'investissement</b>	117.054,56 €	117.054,56 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>514.807,27 €</b>	<b>514.807,27 €</b>

*Le budget primitif est voté à la majorité des membres présents*

Pour : 7 voix

Abstention : 1 voix (Raymond Vélard)

### **ASSOCIATIONS : Subventions allouées aux associations**

Après en avoir discuté, le conseil municipal rappelle que les subventions ne sont versées aux associations qu'après réception d'une demande écrite avec la dernière situation financière, adressée à M. le Maire.

Il est suggéré d'attendre les demandes des associations pour voter les attributions.

*La suggestion est approuvée par l'ensemble du Conseil Municipal*

### **PERSONNEL : création du poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe avec tableau des effectifs**

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un nouveau poste suite à la proposition d'avancement de grade envoyée par le Centre de Gestion de l'Aude.

Le tableau des effectifs resterait donc composé d'un agent technique et d'un agent administratif.

*Le Conseil Municipal vote la création du poste à l'unanimité des membres présents*

### **Questions et informations diverses :**

#### **♦ Travaux Salle Intergénérationnelle et Associative**

M. le Maire indique que le projet est en cours. En effet, la commune est en attente de réponses des différents dossiers de demandes de subventions.

Dès réception des notifications, un point sera fait sur la réalisation totale du projet.

#### **♦ Aménagement de la grange en point multiservices de proximité**

M. le Maire indique qu'un administré serait intéressé par ce local. Une demande d'informations complémentaires est nécessaire afin d'étudier la faisabilité du projet.

#### **♦ Schéma assainissement Souilhe**

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la dernière réunion avec la CCCLA concernant le schéma d'assainissement communal, le projet retenu serait la plantation de roseaux en lieu et place des bâches existantes.

#### **♦ SMICTOM**

M. ROSALIE Éric rapporte que le SMICTOM a décidé le maintien de son taux pour la collecte des ordures ménagères et précise que le calcul du taux intercommunal n'est pas défini à ce jour.

#### **♦ Club du 3<sup>ème</sup> âge intercommunal**

M. le Maire propose une idée concernant les animations à destination de nos aînés. Pourquoi ne pas créer une association du 3<sup>ème</sup> âge intercommunale associée avec Puginier ?

La séance est levée à 22h45

**Le Maire,  
Raymond VÉLAND**

**La secrétaire,  
Martine FONTANIÉ**

**Ce procès verbal sera approuvé lors de la prochaine réunion du conseil municipal**  
Toutes les informations concernant notre village sur le site internet de la mairie : [souilhe.fr](http://souilhe.fr)